

ARRETE SUR LA CIRCULATION
« travaux de branchement aux réseaux – Axians - Covage »
Du 01/04/2021 pour 365 jours

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
CONSIDERANT la demande de l'entreprise AXIANS FIBRE NORMANDIE 06 31 41 75 04,
Pour COVAGE 07 60 64 35 82 d'effectuer des travaux de **branchement aux réseaux**
VU les différents échanges avec Monsieur MOHAMMAD Rezvan 06 31 41 75 04 au sujet de
l'implantation des poteaux sur la commune

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise est autorisée à effectuer des travaux demandés, à partir du 01/04/2021 jusqu'à la fin des travaux ; A l'alignement des Plantations

ARTICLE 2

L'entreprise est chargée d'afficher le présent arrêté de part et d'autre des voiries et de mettre en place les panneaux de signalisation correspondants,

ARTICLE 3

Interdiction de circuler et de stationner,

ARTICLE 4

L'entreprise n'est pas autorisée à procéder à des traversée de route,

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 23/03/2021
Le Maire, Christian Minot

